

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
09/1/4
DOSSIER N°7093**

**VENTE DE LOGEMENTS HLM APPARTENANT A L'OPH
CREUSALIS ET SITUÉS SUR LES COMMUNES DE
JARNAGES, RETERRE, BONNAT, SAINTE-FEYRE ET SAINT-
MARC-A-LOUBAUD**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : VENTE DE LOGEMENTS HLM APPARTENANT A L'OPH
CREUSALIS ET SITUÉS SUR LES COMMUNES DE JARNAGES, RETERRE,
BONNAT, SAINTE-FEYRE ET SAINT-MARC-A-LOUBAUD**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-09/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable à la mise en vente de cinq logements HLM Creusalis situés aux adresses suivantes :

- n°5 Lotissement les Mirabelles 23140 JARNAGES
- n°2 Le Bourg 23110 RETERRE
- n°18 Avenue de la Liberté, Clos des Châtaigniers 23220 BONNAT
- n°20 Rue Armand Augaudy 23000 SAINTE-FEYRE
- n° 6 Rue du Puy Lachenaud – pavillon n°1 23460 SAINT-MARC-A-LOUBAUD

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer tous documents afférents à l'aboutissement de chaque dossier.

Pour l'ensemble des propositions

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALÉIX, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laurence CHEVREUX), M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Élus Membres OPH CREUSALIS

Adopté : 23 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET